



Paris, le 28 février 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le CNOSF soutient les recommandations du CIO auprès des fédérations nationales et des organisateurs d'événements sportifs

La commission exécutive du Comité international olympique (CIO) a recommandé, ce jour, aux Fédérations Internationales de sport et aux organisateurs d'événements sportifs :

- de ne pas autoriser la participation d'athlètes et d'officiels russes ou biélorusses aux compétitions internationales ;
- et à défaut, d'agir pour qu'aucun(e) athlète ou officiel(le) sportif(ve) russe ou biélorusse ne soit autorisé(e) à concourir sous le nom de la Russie ou de la Biélorussie et de ne pas autoriser de symboles de leur pays (hymne, drapeau, couleurs, etc.).

Le Comité national olympique et sportif français (CNOSF), profondément heurté par les événements en Ukraine, soutient pleinement la recommandation émise par la commission exécutive du CIO. Il demande ainsi aux fédérations nationales et aux organisateurs d'événements sportifs de se rapprocher des fédérations internationales afin de s'inscrire dans cette démarche.

Attristé par les circonstances qui amènent ces décisions exceptionnelles, le CNOSF réaffirme, comme le CIO et les Comités Olympiques Européens, les valeurs d'universalité, de pacifisme et d'équité qui portent le Mouvement olympique depuis sa fondation.

Enfin, le CNOSF et le Mouvement Sportif français tiennent à exprimer à nouveau leur fraternité et leur solidarité avec la communauté olympique et sportive d'Ukraine. Ils adressent également un message de soutien aux athlètes paralympiques français qui concourront à Pékin d'ici quelques jours, lors des Jeux d'hiver, dans ce contexte particulièrement difficile.

Contact presse CNOSF :

pressecnosf@cnosf.org

0140782878

